

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne. . . 20 c.
Réclamations. 30
Faits divers. 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne:

A PARIS,
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse.

ABONNEMENT.

SAUMUR:
Un an. 30 fr.
Six mois. 16
Trois mois. 8
Poste:
Un an. 35 fr.
Six mois. 18
Trois mois. 10

On s'abonne:

A SAUMUR, 5
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste,
et chez tous les libraires.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 16 MAI

Chronique générale.

CONSEIL DES MINISTRES.

Les ministres se sont réunis jeudi matin en conseil de cabinet sous la présidence de M. Brisson.

Le conseil a décidé de demander la mise à l'ordre du jour de la Chambre des députés du projet de loi sur l'armée coloniale, pour lequel l'accord s'est fait entre les ministres de la guerre et de la marine, tant sur le rattachement des troupes de la marine que sur la situation des officiers de l'infanterie de marine.

Le ministre de l'intérieur demandera aujourd'hui à la Chambre des députés de voter l'urgence sur la proposition de loi de M. Bérenger relative aux moyens de prévenir la récidive; M. Allain-Targé accepte le principe de la loi et notamment la liberté conditionnelle; il a formulé quelques critiques sur les sociétés de patronage auxquelles le projet accorde des subventions; il craint que, avec ces subsides ces sociétés n'ouvrent des ateliers qui pourraient faire concurrence au travail privé.

Au Sénat, le gouvernement demandera la mise à l'ordre du jour du projet relatif aux sociétés de secours mutuels, se réservant au cours de la seconde délibération de défendre le projet adopté par la Chambre des députés.

Le conseil s'est enfin occupé de la proposition d'amnistie qui doit être déposée aujourd'hui samedi sur le bureau de la Chambre par M. Clovis Hugues.

Le gouvernement a décidé de demander à la Chambre, soit par l'organe de M. Brisson, soit par celui de M. Allain-Targé, de rejeter la proposition d'amnistie. Le ministre déclarera que le conseil fera appel à la clémence du Président de la République en faveur des condamnés qui en seront jugés dignes.

Le nombre des détenus politiques est actuellement de 48.

La commission d'initiative, chargée d'examiner les demandes de mise en accusation du ministre Ferry, a terminé, hier matin, le dépouillement des procès-verbaux secrets des quatre précédentes commissions du Tonkin.

L'impression générale qui se dégage de la lecture de ces procès-verbaux est que la marche sur Lang-Son avait toujours été considérée par les commandants militaires comme devant aboutir presque certainement à un insuccès.

Tous les rapports parvenus à ce sujet au gouvernement condamnaient cette expédition et en signalaient les dangers.

C'est le point qui a le plus vivement frappé les membres de la commission d'initiative.

Celle-ci s'est ajournée à lundi à l'effet de statuer sur le fond.

M. Rivière, député d'Indre-et-Loire, soutiendra la nécessité de la prise en considération.

M. Gomot parlera dans le sens contraire. C'est ce dernier qui sera probablement chargé de rédiger le rapport.

Le ministre de la guerre a reçu la dépêche suivante du général Brière de l'Isle:

Hanoï, 13 mai, 9 h. soir.

» Les grand-gardes en avant de Than-Moi ont reçu, par parlementaires, la notification officielle de l'évacuation de Lang-Son, le 5 mai.

» Les Chinois me font demander quelques jours pour l'évacuation définitive de Song-Koi; j'ai fait savoir à M. Patenôtre, qu'en raison des difficultés matérielles, j'étais disposé à retarder l'évacuation de 10 jours, à la condition que nous serions mis en possession de Thuan-Quan le 23 mai.

» Depuis le commencement de l'évacuation, des bandes de pirates sont signalées de nouveau; je les fais poursuivre sans relâche

du côté de Than-Moi et de Dong-Son, entre le Day et la rivière Noire, et enfin entre la rivière Claire et le Song-Cau. »

Aurons-nous un nouvel avortement du projet de loi sur l'armée coloniale dont l'urgence était unanimement réclamée? Le projet élaboré par le général Campenon évalue la dépense à 40,800,000 fr. La commission trouve qu'elle ne doit pas dépasser 4 millions. L'écart est tellement considérable qu'on se demande s'il sera possible de trouver une transaction satisfaisante. L'impuissance et la stérilité républicaines se manifestent dans toutes les réformes, même dans celles dont la réalisation est possible et facile; mais la majorité et les gouvernants de la République ont tellement gaspillé nos ressources, accru le nombre des grosses sinécures, qu'on ne peut plus trouver une somme, relativement minime, pour parer à la désorganisation des cadres de notre armée que les aventures lointaines ont porté à un si misérable comble.

M. de Freycinet a déclaré à la commission chargée de la question égyptienne que les grandes puissances n'ont pu s'entendre d'accord sur l'évacuation de l'Égypte par les troupes anglaises. D'autre part, l'Angleterre oppose des objections formelles à la surveillance du canal de Suez en temps de guerre, telle que l'entente des autres puissances le conçoit. La question égyptienne est donc loin d'être résolue, comme on semble le croire.

D'après les résolutions prises par la commission sénatoriale: 1° le chiffre des étrangers sera déduit du chiffre total de la population pour la détermination du nombre des députés; 2° le nombre des députés d'un département ne pourra être inférieur à 3. Il y aura un député par 70,000 habitants et un député de plus par chaque fraction au moins égale à 20,000 habitants. Les Hautes-Alpes

et les Basses-Alpes gagneraient ainsi un député. Le Nord en perdrait 4, la Seine 2, les Bouches-du-Rhône 2, et trente départements en perdraient 4. Au total 37 députés à déduire de 596, nombre adopté par la Chambre, soit 559 ou 2 de plus que le nombre actuel. Le gouvernement combattrait, dit-on, les modifications apportées par la commission sénatoriale.

Autre dissentiment entre le Sénat et la Chambre: la commission sénatoriale a conclu au rejet de la proposition votée par la Chambre au lendemain de la chute du cabinet Ferry, proposition tendant à interdire désormais aux membres des cabinets renversés de faire des promotions ou des nominations dans la Légion-d'Honneur jusqu'à leur remplacement.

LES ÉLECTIONS ET LE PARTI BONAPARTISTE.

Le Figaro, qui a la spécialité des communications du prince Napoléon, nous informe que les amis du prince « s'occupent en ce moment des élections générales et veulent, dès maintenant, prendre position dans la prochaine lutte. » Ils organisent, à cet effet, des réunions privées qui auront lieu dans les différents quartiers de Paris: « Quant au programme qui sera développé dans cette campagne, il se résume en peu de mots: Refus absolu de la part des bonapartistes doctrinaires d'entrer dans une alliance royaliste; ferme résolution de combattre partout les candidats royalistes; enfin, partout où un candidat bonapartiste orthodoxe vient à manquer, ordre de voter pour un candidat républicain, quel qu'il soit. »

Si, dit avec raison le Figaro, le but du prince Napoléon est de bien montrer aux conservateurs qu'ils n'ont rien à attendre de lui, il prend un soin superflu et s'expose à une dépense inutile: l'opinion des honnêtes gens est déjà faite sur son compte depuis longtemps.

33 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

L'ENFANT VOLÉ

Par Louis COLLAS

XIX

LA MÈRE ET LA FILLE (suite).

Le bruit ne tarda pas à se répandre dans la ville qu'une fille venait de mourir poursuivie par la haine de sa mère; on se rappela l'échardement furieux avec lequel celle-ci avait réclamé la condamnation, les calomnies qu'elle avait fait circuler. La calme résignation avec laquelle était morte la femme de l'accusateur public avait ému les assistants: on répétait qu'elle s'était opposée aux poursuites de la citoyenne Cyprien et que c'était pour cela qu'elle avait été exécutée; on oublia les souffrances de son passé; un brusque revirement s'opéra en sa faveur.

Déjà une sourde colère grondait contre ces deux étrangers qui, sans mandat régulier, étaient venus réveiller les passions assoupies et réclamer des victimes quand on se croyait définitivement entré dans une période de pacification. La nouvelle de la monstruosité qui venait de s'accomplir porta au

paroxysme l'indignation et la fureur. Dans les quartiers riches comme dans les quartiers pauvres; ce fut un cri unanime d'horreur; des paroles on passa bientôt aux actes.

Dans la soirée, une foule surexcitée se précipita vers la demeure de Cyprien; des cris de mort retentirent; la porte fut enfoncée, le mari et la femme furent saisis, traînés au milieu de huées et de vociférations. Ils étaient déjà à moitié morts quand ils arrivèrent auprès du port.

— A l'eau! à l'eau! criaient-ils.

Un moment après, leurs corps étaient précipités dans la mer, sur laquelle ils flottèrent un instant avant de disparaître sous les vagues. Ce fut la fin de la Terreur à Lorient, aucune exécution politique ne suivit celles qui venaient d'avoir lieu.

Tanguy avait joué dans ces événements un rôle occulte qui l'avait signalé à la haine de ses concitoyens.

Toutefois, ce ne fut pas pour cette cause qu'il fut arrêté; ce fut comme voleur. Il fut reconnu que ses fournitures pour les magasins de l'État étaient scandaleusement frauduleuses, et qu'il réalisait de gros bénéfices aux dépens du Trésor; il fut jeté en prison et y mourut; on prétendit qu'il s'était soustrait par le poison à une condamnation infamante.

Mariette put alors rejoindre sa mère à la Châtaigneraie, où elle vécut désormais.

XX

CONCLUSION.

Ma mère et moi avions hâte de quitter notre retraite.

Dès que l'horizon se fut éclairci, que nous n'eûmes plus à craindre d'être inquiétés, nous nous éloignâmes de Lorient. Une voiture nous attendait à quelque distance, et nous prîmes le chemin du château de Coatren.

Le voyage fut long, bien long pour notre impatience. Quoique la saison fût favorable, nous n'avancions qu'avec une lenteur extrême au milieu des routes étroites, cahoteuses, par lesquelles on gagnait l'intérieur de la Bretagne. Nous traversons dans sa largeur la lande de Lanvaux, mais je ne ressentis pas comme la première fois l'impression lugubre qui se dégageait de cette solitude. Je portais en moi des dispositions qui me permettaient de braver l'influence des objets extérieurs. Je découvrais aux paysages les plus tristes, les plus arides, des beautés que je n'avais pas soupçonnées.

Lorsque nous approchâmes, le même chant que j'avais déjà entendu dans la bouche des pères annonça notre arrivée. Ma mère voulut faire à pied le reste de la route.

Appuyée sur mon bras, elle marchait d'un pas alerte; comme elle se plaisait à me le répéter, elle était rejuvenie de dix ans.

Au moment où nous touchions la crête du pla-

teau derrière lequel se cachaient les vieilles murailles de Coatren, un groupe vint à notre rencontre; il se composait de la vicomtesse, de mon père, de M. de Montmahé et de M. du Coudray. Nous hélâmes le pas; quelques instants après mon père et ma mère se jetaient dans les bras l'un de l'autre. Après cette longue séparation, ils se retrouvaient animés des mêmes sentiments de tendresse qui avaient présidé à leur union; leurs cœurs, éprouvés par tant de déceptions et de douleurs, retrouvèrent la fraîcheur de leurs jeunes années.

J'éprouvais un des plus grands bonheurs qui puissent être donnés à l'homme, puisque c'était grâce à moi qu'ils se retrouvaient. Je cherchais en vain Laurence. Pourquoi, quand tous venaient me souhaiter la bienvenue, manquait-elle à cette scène de famille? Devais-je attribuer son absence à l'indifférence ou à la maladie? Mon cœur se serra; depuis quelque temps, le ciel m'avait été si propice que je craignais qu'il ne me fût expier mon bonheur. On remarqua que j'étais distrait, préoccupé; je n'osais en dire la cause, et alléguais une indisposition résultant de la fatigue; je finis par m'enquérir de Laurence auprès de mon père.

— Elle se porte bien; il n'y a pas longtemps que je l'ai vue; je crois qu'elle est allée se promener de ce côté!

Il m'indiquait la lisière du bois. Je laissai passer

Nous lisons dans la *Semaine* de Perpignan :

« Un ami dévoué de la *Semaine catholique* nous communique le fait qu'on va lire et dont il nous garantit l'authenticité. D'ailleurs, pour qu'il soit facile d'en constater l'exactitude, nous donnons le nom du lieu où il s'est passé et ceux de trois de ses huit malheureux acteurs :

» C'était à Pia, gros village de 8 ou 10 kilomètres de Perpignan; huit jeunes gens de vingt à vingt-quatre ans se rendirent ensemble au café, situé sur la place. C'étaient de vigoureux et robustes paysans, de ceux qui ont pour spécialité de travailler les vignes.

» Le café regorgait de monde. « Vous voyez, leur dit la maîtresse de l'établissement, il n'y a pas une place libre; mais comme vous êtes de nos amis, montez dans ma chambre et je vous y servirai. »

» Les huit amis s'attablèrent devant un bol de vin chaud; ils devaient des affaires du jour, lorsque l'un d'eux, nommé Estyrach, aperçut un crucifix de grandes dimensions au chevet du lit. « Il faut, dit-il avec un blasphème, que nous lui fassions boire un coup. » Et, décrochant l'image du Sauveur, il en plonge la tête dans le bol, au milieu des éclats de rire de ses compagnons.

« Voyons ce qu'il a dans la poitrine, » dit à son tour le nommé Marc; et, brisant la poitrine du crucifix, il parodia, avec ses amis, une autopsie.

« Ce n'est pas assez, ajoute Aymard; il faut l'amputer, pour voir s'il a du sang dans les membres. » Il coupe la cuisse droite de la sainte image.

» Or, voici qu'elle a été la suite de ce sacrilège :

» Estyrach qui avait fait boire le crucifix, étant allé se baigner quelques jours après, se noya.

» Marc, qui avait brisé la poitrine, est mort d'une phthisie-galopante; cinq autres de ses compagnons ont succombé successivement au même mal, sans recevoir les derniers sacrements.

» Un seul des huit profanateurs survit comme pour perpétuer les souvenirs de l'attentat et de sa punition: Aymard, celui qui avait coupé la cuisse du crucifix.

» Pris subitement d'un mal affreux à la cuisse droite, l'amputation de ce membre fut jugée impérieuse par les médecins, et celui qui la pratiqua, M. le docteur de Lamer, demeura terrifié, en voyant que ce membre n'avait pas une goutte de sang.

» Depuis son amputation, Aymard, repentant et terrifié, fait pénitence et s'efforce d'obtenir le pardon du divin Crucifié.

» Allez à Pia, tout le monde vous confirmera la vérité de ces événements: vous en entendrez le récit de la bouche d'Aymard, le dernier survivant de cet horrible drame.»

CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DE L'ECHO SAUMUROIS.

Au milieu des troubles et des difficultés qui éprouvent le monde des affaires, faut-il

une demi-heure encore; j'étais sur des charbons ardents, il me semblait qu'à sa place j'aurais senti son approche et que j'aurais été la première personne qui s'offrit à sa vue. Enfin, je n'y tins plus et me dirigeai du côté qu'il m'avait désigné. Je crus distinguer les traces de ses pas et les suivis. Après une attente qui me parut bien longue, je crus l'apercevoir sur un point élevé, en observation. Quel pouvait être l'objet de son attente? Je sentis les aiguillons de la jalousie qui pénétraient douloureusement dans mon cœur. Je ne tardai pas à voir un homme s'approcher d'elle et l'accoster. Elle lui présenta affectueusement la main, et tous deux prirent la direction du château. Il y avait là un rocher entouré de broussailles; je m'y cachai et les suivis du regard. Elle prêtait une oreille attentive à ce qu'il lui disait, elle paraissait heureuse, et son regard, qui sans doute était d'accord avec les paroles que je ne pouvais entendre, le remerciait.

— Ah! Laurence, Laurence, me disais-je dans l'amertume de mon désespoir, vous en qui je croyais comme en moi-même, devais-je m'attendre à vous voir si tôt oublier l'absent que votre image suivait partout!

Elle ne se cachait pas, c'était au grand jour qu'elle prodiguait à mon rival les témoignages de sa tendresse; il fallait donc que tout le monde fût dans le secret. Pourquoi donc M. du Coudray

s'étonner de la manifestation exceptionnelle qui vient de se produire au Crédit Foncier?

Non, car le Crédit Foncier n'est pas à proprement parler un établissement financier.

C'est une institution d'Etat qui n'est pas entravée par des intérêts particuliers, et dont le but statutaire est de contribuer à la prospérité générale du pays.

Conduit comme il l'est aujourd'hui, le Crédit Foncier ne pouvait donc que suivre une marche ascendante.

Si, dans les premiers temps de sa création, il fut détourné de sa voie pour devenir un instrument financier et politique, l'erreur n'a pas été de longue durée; et l'on doit rendre à M. Christophle cette justice que, depuis huit ans qu'il le dirige, cet établissement a repris son véritable caractère. C'est cette direction sage et prudente qui a produit les résultats que nous constatons.

Et quant au vote de confiance de l'assemblée générale, on peut dire qu'il n'a pas été émis seulement comme le témoignage de la satisfaction des actionnaires, mais qu'il est un véritable écho de l'opinion publique.

Voici le texte de l'ordre du jour qui a été voté le 28 avril par acclamation :

« L'Assemblée, heureuse de constater que le crédit de la Société vient d'affirmer une fois de plus sa puissance au milieu des circonstances les plus défavorables, exprime sa profonde gratitude à M. le gouverneur qui, par sa direction si sage et si habile, a su, avec le concours des sous-gouverneurs et du conseil d'administration, assurer au Crédit Foncier une prospérité incomparable. »

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 15 mai.

Le marché anglais n'a plus la même confiance dans le maintien de la paix. Les Consolidés sont en baisse de 9/16. Mais la Bourse de Londres est coutumière de ces changements d'opinion, surtout au moment des liquidations. La liquidation passée, on apprendra que jamais les rapports entre l'Angleterre et la Russie n'ont été plus amicaux. La Banque d'Angleterre a réduit le taux de l'escompte à 2 1/2 0/0.

Le 3 0/0 est à 79.80, l'amortissable à 81.25, le 4 1/2 0/0 à 108.80.

Le Crédit Foncier voit continuellement se développer l'importance de ses opérations. Dans sa séance hebdomadaire du 13 mai, le conseil d'administration a autorisé pour 4,429,000 fr. de nouveaux prêts, dont 3,273,000 fr. en prêts fonciers et 1,156,000 fr. en prêts communaux. L'abaissement du taux d'intérêt des prêts va encore stimuler ces opérations, au bénéfice des actionnaires. Les actions conservent leur fermeté. Les obligations sont très-demandées, particulièrement les Nouvelles Foncières 1885 qui sont à 437 fr., c'est-à-dire qu'il y a 42 fr. à payer pour le titre libéré de 40 fr.; c'est bien bon marché. Le tirage du 5 juillet avec l'attrait d'un lot de 100,000 fr. fera inévitablement de la hausse.

La Société Générale est très-solidement établie à 460 fr. et ne peut que monter.

Le Rio-Tinto est en hausse accentuée par suite de la reprise du marché des cuivres. La cote de Londres indique une amélioration considérable des prix. Un coupon de 7.55 nets sera mis en paiement le 23 courant aux caisses de la Société Générale.

On souscrit avec empressement aux 100,000 obligations de la Compagnie des Asturies garanties comme intérêt et comme amortissement par la Compagnie du Nord de l'Espagne; le prix d'émission est très-avantageux; 310 fr. pour un titre qui

m'avait-il donné cette assurance qui m'avait rendu si heureux? Je cherchais vainement à deviner la cause de ce changement. Laurence, que je croyais un modèle de loyauté et de franchise, avait-elle le triste talent de la dissimulation? Ils passèrent si près de moi que je pus entendre quelques-unes de leurs paroles.

— Mon cousin, dit Laurence, jamais je n'oublierai la preuve de dévouement que vous venez de me donner. Jamais je n'ai mieux compris combien vous méritez d'être heureux.

(A suivre.) LOUIS COLLAS.

MAGASIN PITTORESQUE

Quai des Grands-Augustins, 29, à Paris.

Paris, un an . . . 10 fr. — Départements. 12 fr.
Union postale 13 fr.

Le *Magasin pittoresque* (rédacteur en chef, M. Édouard Charton) contient, dans son numéro du 15 mai :

TEXTE. — La Muse d'André Chénier, par M. E. Lesbazeilles. — Quatre peintres flamands du seizième siècle, par M. Henri Bouchot. — Figeac (Lot), par M. M. P. — Le Crieur de nuit, nouvelle, par M. E. Mathey. — Les Boîtes à musique, par M. Alfred de Vaulabelle.

GRAVURES. — La Corbeille de fleurs, dessin de G. Boulanger. — Quatre peintres flamands du seizième siècle. — Une Enseigne de pèlerin. — Les Halles de Figeac. — Le Siège impérial de Goslar. — Boîte à musique à orchestre.

rapporte 15 fr. nets d'impôts et qui est remboursable à 500 fr., c'est un placement à plus de 5 0/0. La sécurité est absolue. Le premier versement est de 40 fr. par obligation souscrite. Le réseau de la Compagnie des Asturies est de 741 kil. en exploitation et en pleine progression de tarif.

L'obligation Est-Algérien maintient son avance à 344 fr.

La Banque d'Escompte est à 480 fr. Quand on a vu ce titre au-dessous de 400 fr. il fallait en acheter: il faut en acheter encore jusqu'à ce qu'il soit revenu à son niveau normal.

Les actions de nos Chemins sont sans grand changement.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST.

Nous recevons communication de la réplique de M. le Curé de Saint-Pierre à la réponse du *Courrier*, et nous nous empressons de la publier :

« Saumur, 15 mai 1885.

» Monsieur le Rédacteur,

» A ma lettre du 13 mai que vous trouviez longue, vous faites deux immenses réponses qu'en général on trouve courtes, bien que vous y parliez de Cicéron, d'Épictète, de Marc-Aurèle, de Sénèque, de Laplace, auteur de la *Mécanique céleste*, des Rogations et aussi des Alpes et des Pyrénées.

» Mais vous avez parlé aussi de M. Mérit: qui se trompe pas, dites-vous, qui a au contraire l'intention bien arrêtée de tromper, attendu qu'il trompe de parti pris, par métier; si donc il trompe en toute occasion, pourquoi n'aurait-il pas trompé en celle-ci!!

» Vous allez trop loin, Monsieur Duncan. Vous paie-1-on cela « trente centimes la ligne? (1) » je l'ignore, mais je sais que cela me permet de rentrer pour rien chez vous et j'y rentre. Non, certes, afin de répondre à vos blasphèmes contre Dieu et la religion, à toutes vos injures contre moi. A quoi bon? Hier, un enfant dans la rue m'a tiré la langue et crié « couac », j'ai passé. Aujourd'hui vous me faites plus d'honneur, car votre langue est plus longue et votre « couac » plus sonore, je passe.

» Cependant une chose me tient au cœur; vous m'avez accusé d'avoir menti pour injurier M. Bouvet dans sa douleur. Je vous demande donc de vouloir bien finir par où vous auriez dû commencer. Il faut que les termes mêmes de ma première protestation soient mis sous les yeux de vos lecteurs. Je n'entends pas que dans ma paroisse l'on m'accuse publiquement et sans preuve d'avoir injurié un seul de mes paroissiens; ils me sont tous trop chers, même ceux qui pensent et parlent comme vous, Monsieur.

» Du reste, je clos ici le débat. Dussiez-vous, en votre second commentaire, me traiter de menteur, d'insulteur, répéter après l'orateur de dimanche que les prêtres sont des hypocrites, des corrupteurs d'âmes et les ennemis du genre humain, je vous laisserai le dernier mot, me contentant d'avoir raison.

» Je vous demande, Monsieur, et au besoin je requiers l'insertion dans votre prochain numéro de cette lettre et de ma première protestation ci-incluse.

» Je suis, Monsieur, votre serviteur,

» J.-B. MÉRIT,

» Ch. honoraire,

» Curé de Saint-Pierre de Saumur. »

MUSIQUE MUNICIPALE.

En raison du mauvais temps, le concert que la Musique municipale devait donner dans le Square demain dimanche 17, est remis au dimanche suivant 24 mai, à 8 heures du soir.

On nous prie d'annoncer que la seconde réunion des courses de Verrie, précédemment annoncée pour le 5 juillet, a été annulée.

DEUX DATES.

En 1867, les contribuables payaient à l'État 1 milliard 701 millions.

En 1885, ils paieront au moins 3 milliards et demi.

Les frais de la guerre n'avaient causé qu'une augmentation d'impôts de 720 millions, en 1874.

(1) Le *Courrier* avait dit dans sa réponse: « M. Mérit a fait une petite réclame en faveur des Soeurs de Saint-François. . . . Nous consentons volontiers à dispenser M. Mérit de nous payer les trente centimes par ligne que coûte habituellement ce genre de publicité. »

La reste a été gaspillé par la République surtout depuis 1876.

LES FINANCES PROSPÈRES.

Nous lisons dans la *Petite France*, l'organe de M. Wilson :

« Pendant que nous dissipons notre or et que nous versons inutilement le sang de nos soldats en Asie, le grand Ciel organise l'armée allemande sur le pied de guerre formidable. »

Pas de commentaires, n'est-ce pas ?

CHAPELLERIE N.-D. DES ARDILLIERS.

Dimanche, 17 mai, à 8 heures: Mois de Marie des petits enfants.

Allocution. — Procession autour de la coupole.

Offrande d'une couronne et d'un cœur à N.-D. des Ardilliers.

Consécration des enfants. — Salut solennel.

On engage les mères de famille à conduire à Notre-Dame leurs petits enfants, et on désire qu'ils aient tous à la main une fleur naturelle ou artificielle pour offrir à la Vierge.

ÉLECTIONS DE VERRIE.

On lit dans le *Patriote* :

« Par arrêté préfectoral du 28 avril, les électeurs de la commune de Verrie ont été convoqués pour le dimanche 17 mai, à l'effet d'élire 40 conseillers municipaux en remplacement de ceux actuellement en fonctions et dont l'élection a été annulée par une décision du conseil d'Etat en date du 27 mars dernier, laquelle vient d'être notifiée aux parties intéressées.

» Nous espérons que les cléricaux ne seront pas, cette fois, employer les moyens de corruption auxquels ils ont eu recours l'année dernière et qui pourraient bien envoyer quelques-uns d'entre eux sur les bancs de la correctionnelle.

» Dans ce cas, le succès des républicains est assuré. »

Les électeurs conservateurs de Verrie éprouveront quelque surprise en se voyant qualifiés de cléricaux par le *Patriote*. C'est une simple bouffonnerie qui ne peut provoquer que des sourires.

Nous les engageons à ne pas prendre au sérieux les menaces du *Patriote*, quand il évoque le spectre de la police correctionnelle. C'est de l'intimidation grossière des habitants de Verrie ne doivent tenir aucun compte.

Le *Patriote* ne traduira et ne fera traduire personne en police correctionnelle et les électeurs n'ont qu'à se moquer de ses menaces. Qu'ils aillent donc voter tranquillement et en toute liberté d'esprit. Ils savent ce que leur rapporte la République et ce que leur coûte. Ils savent que la République est le gouvernement des impôts, des emprunts et du déficit. Ils savent aussi qu'elle est le gouvernement des expéditions lointaines de cette guerre néfaste du Tonkin qui coûte des millions et prodigue le sang français au bénéfice de quelques forbans politiques.

Qu'ils votent donc pour les conservateurs en se moquant du *Patriote*, de ses menaces grotesques et de sa police correctionnelle. (Petit Courrier.)

GENNES. — Dimanche, le sieur B. âgé de 67 ans, en coupant des branches d'ormeaux, est tombé au bas d'un arbre d'une hauteur de 8 mètres et s'est tué d'un coup.

ANGERS.

Nous lisons dans la *Petite France* :

« Le Festival. — Il a été splendide. Le défilé des musiques, nous avons remarqué les 60 musiciens du Bataillon scolaire de Saumur, qui ont exécuté une marche en ensemble réussi.

» Au théâtre, c'est l'*Orphéon du Mans* qui a remporté des bravos d'une salle comble.

» Le soir, au Mail, toutes les musiques ont eu leur large part d'applaudissements. Le *Chant du Soldat*, de Paul Déroulède, exécuté par deux musiques et chanté par l'*Orphéon du Mans* et le bataillon scolaire de Saumur, a été particulièrement acclamé. signalons aussi la *Marche Populaire* de la *Patrie*, par tous les musiciens. »

direction du chef de musique du 135^e de ligne et du chef de la musique municipale.

Accidents. — Malheureusement nous avons à relater plusieurs accidents. En face la mairie, un enfant de cinq ans a été renversé; légères contusions à la tête. Une dame est tombée et s'est démis le pied droit. Rue des Minimes, un autre enfant a été presque étouffé et emporté sans connaissance. Enfin, au moment de la grande bousculade, à la principale entrée, on a piétiné sur une fillette qui n'a heureusement pas été grièvement blessée, mais dont les vêtements ont été arrachés.

La faute de ces accidents doit retomber exclusivement sur la municipalité (!) qui n'a pas su prendre les précautions usitées en pareil cas (!!).

Les sociétés musicales ne savaient même pas par où elles devaient passer. Le bataillon scolaire de Saumur s'est par ce fait trouvé bousculé; des instruments de musique ont été abîmés, et les cartons déchirés. La foule, impatiente et vivement surexcitée, a brisé une porte et enlevé toutes les clôtures; le service d'ordre tout-à-fait insuffisant a été naturellement impuissant à contenir cette masse.

La représentation de gala. — La représentation de *Mademoiselle de la Seiglière* a eu lieu mardi soir, au Grand-Théâtre, devant une salle absolument comble: la recette a atteint la somme de 5,469 fr. 45 c.

Coquelin aîné, parfaitement secondé par M^{lle} Céline Montaland et Hadamard, a été vivement applaudi.

Il est regrettable qu'on n'ait pas offert, dans notre beau pays de fleurs, le moindre bouquet aux deux charmantes pensionnaires de la Comédie-Française. (Patriote.)

POITIERS.

La Société des laborateurs de la commune de Poitiers fera célébrer, demain dimanche 17 mai, à 9 heures 1/2 du matin, sa messe solennelle en l'honneur de saint Isidore, son patron, dans l'église Montierneuf.

TOURS.

Mercrèdiz ont eu lieu, à la cathédrale, les obsèques de M. le vicomte de la Fontaine-Solère, chef d'escadron au 2^e régiment de chasseurs. Une grande affluence où figurait tout le corps d'officiers de la garnison s'était rendue à cette cérémonie mortuaire.

Dans la cathédrale se trouvaient la musique du 66^e de ligne et les tambours qui ont battu aux champs, au moment de l'élévation.

Les chiens hargneux, trop fréquents dans nos campagnes, doivent, pour la plupart, ce défaut à la malice des enfants ou à la bêtise de valets mal élevés, qui les excitent à se jeter sur les passants pour jouir de la peur qu'ils leur causent. Mais les propriétaires de ces chiens doivent savoir que les passants ont le droit de faire payer, plus cher qu'ils ne le voudraient, le mal ou même la peur causés par ces animaux.

Le tribunal de La Roche-sur-Yon a con-

damné à 25 francs d'amende le propriétaire d'un chien qui avait mordu un passant sur la route. — Le maître du chien a en vain allégué qu'il n'était pas présent pour arrêter son chien. Son excuse a été rejetée. Le tribunal a appliqué l'article 320 du Code pénal édictant la prison et l'amende contre ceux qui, par négligence ou inobservation des règlements, sont cause de blessures ou de morsures subies par les passants.

Les chiens hargneux qui poursuivent les bestiaux ou les chevaux attelés, occasionnent souvent des accidents dont leurs maîtres sont responsables. La Cour de Bordeaux a condamné à 100 francs de dommages-intérêts le maître d'un chien qui s'était jeté au devant d'une voiture, avait effrayé le cheval et causé un accident fâcheux que le maître a dû payer.

Cette jurisprudence est aussi juste que légale.

Avis aux possesseurs de chiens.

Journal mensuel de l'Enfance

LA JEUNE MÈRE OU L'ÉDUCATION DU PREMIER ÂGE.

Fondé il y a douze ans par l'éminent docteur Brochard, qui traitait avec une compétence toute spéciale les questions vitales de l'éducation du premier âge, le journal *La Jeune Mère* a été honoré de nombreuses récompenses; aujourd'hui, complètement réorganisé, considérablement étendu, notre journal est rédigé par un comité de médecins dont les travaux spéciaux sont fort appréciés des lecteurs.

Tous les abonnements partent du 1^{er} janvier. — Un numéro spécimen est adressé franco à toute personne qui en fait la demande.

S'adresser aux bureaux de l'ECHO SAUMUROIS, 4, place du Marché-Noir, Saumur. — 6 fr. par an.

A l'approche des chaleurs, nous recommandons à nos lecteurs les excellents *Sirops* à l'ananas, — au café, — au cassis, — à la cerise, — au citron, — à la framboise, — à la groseille framboisée, — à la mandarine, — à l'orange, — et au vinaigre framboisé, — garantis pur sucre, — vendus à l'ÉPICERIE CENTRALE 2 fr. 25 le litre et 1 fr. 25 le 1/2 litre.

En vente chez tous les libraires et dans les kiosques

LA MUSIQUE DES FAMILLES

JOURNAL ILLUSTRÉ PARAISSANT LE JEUDI
Le numéro: 25 centimes.

Tous les jeudis paraît le numéro, donnant huit pages de musique, et huit pages de texte illustré, total seize pages.

Le numéro à 25 centimes renferme pour deux francs de musique, soit plus de cent francs de musique par an. — Abonnements d'un an: Paris, 12 fr. — Départements, 14 fr. — Très-belle prime aux abonnés.

Un numéro est envoyé gratis et franco sur demande au directeur du journal, 78, boulevard Saint-Michel, Paris.

le danger que court le magistrat, galopent pour se porter devant la maison commune; précaution inutile. Les cavaliers sont parvenus pourtant à leur poste, mais la foule est déjà devant la maison du magistrat, et cette maison va être envahie, lorsque tout à coup l'échevin se présente, et promet à la foule d'aller négocier avec le subdélégué.

Le peuple est toujours bon, quand on est juste à son égard, quand on lui parle raison; il est comme les mouches, c'est avec du miel qu'on le prend; le vinaigre, c'est-à-dire la force brutale, l'irrite, le met en furie, et rien ne peut lui arrêter. Je n'ai ni l'ambition ni le pouvoir de devenir jamais roi, mais voici, ce me semble, le moyen de bien gouverner: c'est de penser qu'on doit se servir du pouvoir, non pour soi, mais pour son peuple; c'est de fermer avec soin son cœur à l'orgueil qui amène l'égoïsme, et les conséquences de l'égoïsme sont toujours funestes; c'est de joindre la douceur à la fermeté, car, ainsi associée, la fermeté impose sans irriter; seule, la fermeté serait dureté, seule la douceur serait faiblesse. Mais je me hâte de revenir à mes moutons.

Les Muretois accordèrent pour cette négociation une heure à l'échevin, qui accepta avec d'autant plus de contentement qu'il avait un grand désir de ramener l'ordre et la paix. Il entre donc dans la maison commune, il salue son supérieur qui le fait asseoir avec politesse. Le supérieur vient de com-

Théâtre de Saumur

TOURNÉES ARTISTIQUES

Sous la direction de F. ACHARD, du théâtre du Gymnase.
C. LACLAINDIÈRE, administrateur.

MARDI 49 mai 1885,

UNE SEULE REPRÉSENTATION

De l'immense succès actuel du théâtre du Vaudeville

AVEC LE CONCOURS DE

M. LACLAINDIÈRE, de la Gaîté, — M^{lle} GUETTY, de l'Odéon, — M. DACHEUX, des Nouveautés, — M. REIGERS, du Gymnase, — M^{lle} RAYMONDE, du Palais-Royal, — M. MARCHANT, des Variétés, — M^{lle} CHABAUD, du Palais-Royal, — M. LIESSE, du Vaudeville, — M^{lle} R. BRUYÈRE, des Variétés, — M. LAFERTÉ, de l'Odéon.

CLARA SOLEIL

Comédie en 3 actes, de MM. Edmond

Gondinet et Pierre Sivrac,

Auteurs de TÊTE DE LINOTTE.

DISTRIBUTION:

Roland de Prémaillac..... MM. Laclaindière.
Duplantain..... Dacheux.
Oscar de Mérindol..... Reigers.
Saint-Lubin..... Marchant.
Célestin..... Liesse.
Evelyne..... M^{lle} Raymonde.
Clara Soleil..... Guetty.
Léonie..... Chabaud.
M^{lle} Ragoneau..... R. Bruyère.
Léonidas..... M. Laferté.

LA CRAVATE BLANCHE

Comédie en 1 acte, de M. E. Gondinet,

Jouée par MM. Reigers, Liesse et M^{lle} Chabaud.

ORDRE: 1. *La Cravate blanche*; 2. à 9 heures, *Clara Soleil*.

Bureaux, 8 h. 1/2; rideau, 8 h. 1/2.

S'adresser, pour la location, chez M. COURANT, rue de la Comédie, et, pour avoir des cartes à l'avance, chez le Concierge du Théâtre.

SOUSCRIPTION PUBLIQUE

100,000 obligations de 500 fr. 3 0/0

des Chemins de Fer des

ASTURIES, GALICE ET LÉON

(2^e hypothèque). Le service des intérêts et de l'amortissement est garanti

Par la Compagnie des Chemins de Fer du

NORD DE L'ESPAGNE

Intérêt annuel: 15 francs nets d'impôts

Payables les 1^{er} Avril et 1^{er} Octobre.

Remboursement à 500 francs en 80 ans 1/2, par tirages semestriels, dont le prochain aura lieu en septembre 1886.

Prix d'émission: 310 fr.

(JOUISSANCE 1^{er} AVRIL)

40 francs en souscrivant,

60 francs à la répartition,

100 francs du 1^{er} au 10 juillet,

110 francs du 1^{er} au 10 octobre.

310 francs, soit net 302 fr. 50 c., sous déduction

du coupon de 7.50 d'octobre.

(Faculté d'anticipation à 5 0/0). En se libérant à

la répartition on ne paie que

307 fr. 50.

Et on obtient immédiatement des titres entièrement libérés. En tenant compte de la portion courue du coupon et de la prime de remboursement,

le placement ressort à plus de 5 0/0 NETS d'impôts.

On souscrit, à Paris, jeudi 21 mai, et dès à présent par correspondance: C^{ie} du Nord de l'Espagne, 69, rue de la Victoire; Société de Dépôts et Comptes Courants, 2, place de l'Opéra; Crédit Industriel et Commercial, 72, rue de la Victoire; Banque d'Escompte de Paris, place Ventadour; Société Générale, 54, rue de Provence et bureaux de quartier; Crédit Lyonnais, 19, boulevard des Italiens et bureaux de quartier, et chez leurs Agents et Correspondants. — La Cote de la Bourse est démandée.

BOURSE DE PARIS.

DU 15 MAI 1885.

Rente 3 0/0.	80 »
Rente 3 0/0 amortissable.	81 50
Rente 4 1/2.	104 50
Rente 4 1/2 (nouvelle).	108 90
Obligations du Trésor.	510 »

LE DOCTEUR CHOFFÉ, ex-médecin

vient de réunir en un volume ses causeries tant appréciées sur les *Hernies* et sur les *Maladies chroniques*. C'est sous une forme essentiellement populaire, écrit dans un style simple et précis, un guide précieux pour les personnes atteintes de ces affections. Les chapitres principaux ont pour titre: *Hernies, Hémorroïdes, Goutte, Phthisie, Asthme, Cancer, Obésité, Anémie, Scrofule, maladies de Vessie, de Matrice, de l'Estomac, du Cœur, du Foie, de la Peau, Névralgies, etc.* Ce volume de 200 pages sera expédié gratuitement à tous ceux de nos lecteurs qui en feront la demande par lettre affranchie à l'auteur, quai Saint-Michel, 27, Paris; ajouter 30 centimes en timbres-poste pour les frais d'envoi.

45 ANS DE SUCCÈS

32 Récompenses dont 12 Médailles d'or

ALCOOL DE MENTHE

DE RICQLÈS

Bien supérieur à tous les produits similaires
ET LE SEUL VÉRITABLE

Contre les Indigestions, Etourdissements, Maux d'estomac, de cœur, de nerfs, de tête et dissipant le moindre malaise. Excellent aussi pour la toilette et les dents.

Préservatif Souverain contre les Épidémies

FABRIQUE à LYON, 9, cours d'Herbouville

Maison à Paris, 41, rue Richer.

Dépôt dans les principales pharmacies, parfumeries, épiceries fines. — Se méfier des imitations, et, pour éviter toute confusion, exiger le véritable nom de H. de RICQLÈS, dont la signature doit se trouver sur l'étiquette du flacon.

HERNIES

Guérison radicale par le bandage électromédical MARIE frères, médecins spécialistes-inventeurs, à Paris, n^o 46, rue de l'Arbre-Sec. M. MARIE jeune fera lui-même l'application de ses appareils, à SAUMUR, le lundi 18 mai, grand hôtel de Londres, de 9 heures du matin à 8 heures du soir; ensuite à TOURS, les 19 et 20, hôtel du Commerce.

Désirant soulager tout le monde, riches et pauvres, M. MARIE fera des concessions aux ouvriers.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LES

VIOLENS DE DALAYRAC

VI

On comprendra maintenant la raison qui avait provoqué l'arrêt du 24 juin et l'émeute qui s'ensuivit.

Je vous ai montré, lecteurs, au commencement de cette histoire, M. Dalayrac, sa femme et son fils, réunis dans un salon, et l'émeute des danseurs qui grondait à la porte de la maison commune; revenons donc à ce premier chapitre de mon récit.

Le peuple, impatient de commencer les danses, marmurait de plus en plus, les têtes se montaient.

Un des ordonnateurs de la fête, plus imprudent on plus courageux que les autres, se mit à crier avec violence:

— A bas le subdélégué! à bas le subdélégué!

Ce cri courut dans toute la place qui renfermait en ce moment toute la ville. Le zou-zou, cette menace terrible dans les bouches méridionales, répondit à l'appel.

On ne pense plus aux danses. C'est le plaisir public entravé, c'est la liberté individuelle outragée que l'on veut punir.

Les cavaliers de la maréchaussée qui ont prévu

prendre qu'il a besoin de son inférieur, non pour tout arranger avec le peuple, en lui accordant ce qu'il demande, mais pour bisser toute la journée.

L'échevin, qui sentait que l'heure accordée par les Muretois pourrait bien se passer tout entière en cérémonie, prit la parole et dit au délégué:

— Monsieur, je viens vous prier, pour éviter un malheur, de vouloir bien révoquer l'ordre que vous avez donné ce matin. Pardonnez-moi si je vous parle ainsi, mais je crains quelque fâcheux événement.

Ces paroles furent prononcées d'un ton respectueux et ferme en même temps.

— Monsieur l'échevin, répondit le subdélégué, je ne blâme point votre démarche. Répondez donc aux Muretois qu'ils me demandent mon argent, qu'ils me demandent une réduction de taxe, qu'ils me demandent enfin tout ce qu'ils voudront; mais, au nom de ciel, dites-leur qu'ils ne me parlent pas de violon.

— C'est pourtant la seule chose qu'ils désirent, reprit l'échevin.

— Et c'est justement ce que je leur refuse et ce qu'ils n'auront pas, ajouta le subdélégué avec colère. Tenez, monsieur, lisez et vous verrez si j'ai le droit de prohiber cet abominable instrument.

En disant ces mots, M. Dalayrac remit à l'échevin la lettre de la supérieure, lui raconta rapide-

ment et presque avec colère les chagrins que lui avait causés son fils, et termina en lui disant:

— Savez-vous, monsieur l'échevin, qu'au mépris de mes ordres et de mon autorité, ce malheureux que voilà (il montrait Nicolas) a pendant un an remplacé tous les matins les violons que je lui brisais chaque soir; savez-vous que ne pouvant obtenir aucune soumission de la part de mon fils, je me suis vu forcé de défendre aux marchands de Muret la vente de cet instrument que je hais. Pendant quelque temps je fus tranquille, déjà je m'applaudissais de cet ordre arbitraire, déjà je voyais mes plus chères illusions se réaliser. Il était impossible de trouver un violon dans la ville, lorsqu'un jour, ce terrible enfant, il me l'a avoué lui-même, rencontra un mendiant aveugle qui n'avait d'autres ressources que son maudit instrument, il a osé, monsieur, oui, il a osé, mon méchant fils, pendant que je m'applaudissais de sa conversion, échanger une belle montre qui venait de sa mère, contre ce violon que je viens de briser comme les précédents.

— Je comprends maintenant, dit l'échevin, je comprends votre haine contre les violons, et je vous plains sincèrement mais vous ne pourrez jamais, monsieur, faire comprendre cela aux Muretois.

— Et que m'importe, s'écria le magistrat, il faudra bien qu'ils m'obéissent. (A suivre.)

Etudes de M^e FELIX COQUEBERT
DE NEUVILLE, avoué, docteur
en droit,
et de M^e PINAULT, notaire
à Saumur.

VENTE

PAR ADJUDICATION,
Sur conversion de saisie immobilière

Le 19 MAI 1885, à midi et demi, en
l'étude de M^e PINAULT, notaire,
D'UNE

MAISON

Sise ville de Saumur, Grande-
Rue, n° 77,

AVEC JARDIN ET DÉPENDANCES
Appartenant aux consorts Mourloa.

Mise à prix: 18,000 fr.

S'adresser, pour les renseignements,
soit à M^e DE NEUVILLE, avoué, soit à
M^e PINAULT, notaire. (445)

Etude de M^e BRAC, notaire
à Saumur.

A VENDRE Vaste Maison

A Bagnoux, rue des Pauvres,
Appartenant à M^{me} Renard-Mongars.

S'adresser à la propriétaire, M^{me}
RENARD, à Saint-Florent, et à M^e BRAC,
notaire. (446)

Etude de M^e BRAC, notaire
à Saumur.

A VENDRE

Par lots et au gré des amateurs
Les dimanches 17 et 31 mai,
à midi,

A Villebernier, au domicile
de M. Chalot,

DEUX MAISONS

A Villebernier,

ET

SEPT HECTARES de TERRE et PRÉS
Sur les communes de Villebernier
et Saint-Lambert;

Dépendant de la succession de la veuve
Harrault-Edelin.

Jouissance, 1^{er} novembre 1885.

Pour tous renseignements et pour
traiter, s'adresser :

A MM. JOUSSRLIN, expert à Vivy,
ANIS, commis-greffier, et BRAC,
notaire, qui seront à Villebernier les
dimanches 17 et 31 mai. (419)

Étude de M^e PINAULT, notaire
à Saumur.

ADJUDICATION AMIABLE

Mardi 19 mai 1885, à midi et demi,
en l'étude,

D'UNE BELLE

MAISON BOURGEOISE

Sise à Saumur, près la Loire,

Composée de très-beaux appartements,
magasins, vastes caves, cour,
jardin avec 2 entrées, serre, box, écu-
ries, sellerie, remises et dépendances.

Revenu par bail facultatif: 1,800 fr.

S'adresser, pour tous renseignements,
audit M^e PINAULT. (389)

A LOUER

PRÉSENTMENT

Jolie MAISON Bourgeoise

Entièrement restaurée à neuf

Avec beau Jardin, cour et écurie

Située rue des Boires, n° 25.

S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE

UNE MAISON

Située à l'angle de la place Saint-
Pierre, n° 8, et de la rue de la
Tonnelle.

S'adresser à M. GABLIN, rue d'Or-
léans, 25, ou à M^e LE BARON, notaire.

Etudes de M^e Ed. LE GRIP, avoué-
licencié à Loudun,
Et de M^e GAULTIER, notaire à
Loudun.

VENTE

SUR LICITATION

On fait savoir à tous ceux qu'il ap-
partiendra :

Qu'aux requête, poursuite et dili-
gence de M. Auguste Charpentier,
propriétaire à Loudun,

Demandeur, ayant M^e Edouard LE
GRIP pour avoué;

En présence de :

1^o M. Louis Marchand, propriétaire
à Villeneuve, commune de Saint-Lé-
ger-de-Montbrillais, pris tant en son
nom personnel que comme tuteur de
ses enfants mineurs;

2^o M. Brillault, propriétaire à Bes-
say, commune de Saint-Léger-de-
Montbrillais, pris comme subrogé-
tuteur des mineurs Marchand,

Défendeurs, ayant M^e MARSAULT pour
avoué;

En exécution d'un jugement rendu
par le Tribunal civil de première
instance de Loudun, le 28 mars 1885,
enregistré;

Il sera procédé, le dimanche 7 juin
1885, à Villeneuve, commune de Saint-
Léger-de-Montbrillais, au plus offrant
et dernier enchérisseur, de la vente
en vingt-huit lots des immeubles dont
la désignation suit.

1^{er} AU 27^e Lot.

Une maison et ses dépendances,
sises à Villeneuve, commune de Saint-
Léger-de-Montbrillais, et divers mor-
ceaux de terre, vigne et bois, situés
sur les communes de Saint-Léger, de
Montbrillais et des Trois-Marchers,
sur la mise à prix de vingt-
deux mille deux cent dix-
neuf francs, ci..... 22.219

27^e Lot.

Trois ares de terre envi-
ron, aux Fontenailles, com-
mune d'Épiéds, sur la mise
à prix de huit francs, ci.... 8

28^e Lot.

Un hectare cinquante ares
environ de terre en douze
parcelles, en Champagne,
commune d'Épiéds, sur la
mise à prix de cent francs,
ci..... 100

Total des mises à prix... 22.327

Les frais faits pour parvenir à la
vente seront payés en déduction par les
adjudicataires.

S'adresser, pour tous renseigne-
ments, à M^e LE GRIP, avoué-licencié
à Loudun, poursuivant la vente, à
M^e MARSAULT, avoué collicitant, à M^e
GAULTIER, notaire à Loudun, dépositaire
du cahier des charges.

Loudun, le 15 mai 1885.

Signé: Ed. LE GRIP.

Etude de M^e LEDROIT, notaire à
Neuillé (Maine-et-Loire).

A VENDRE

UNE

BELLE PROPRIÉTÉ

Faisant partie du domaine de la

ROCHE-AUX-MOINES

Située commune de Neuillé, et par ex-
tension dans celles de Saint-Lambert
et de la Breille,

Comprenant :

1^o Maison de maître, cours, jardins,
caves en roc et vastes servitudes;
2^o Bâtiments à usage de ferme,
terres labourables, prés, landes et sa-
pinières, le tout d'une contenance
d'environ 25 hectares.

Grande facilité de paiement.

S'adresser, pour visiter la propriété,
au sieur TOUREAU, fermier, et, pour
tous renseignements et pour traiter, à
M^e LEDROIT, notaire à Neuillé. (438)

A LOUER

PRÉSENTMENT

APPARTEMENTS

Rue Saint-Jean, 6.

A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine.

VASTE MAISON

Place Saint-Pierre, n° 39 et 41.

S'adresser à M. GOUBY, place Saint-
Pierre. (405)

Etude de M^e PAUL TAUREAU, notaire
à Doué.

A AFFERMER

PRÉSENTMENT,

Le Moulin de la Blanchisserie

Situé commune de Doué,

Avec 4 paires de meules, bluterie
et nettoyeurs, marchant par l'eau et
par la vapeur.

On pourrait joindre 5 hectares de
pré.

S'adresser à M. SIGOGNE-LEROUX,
à Soulanges, et au notaire. (431)

Etude de M^e TAUGOURDEAU, notaire
à Montreuil-Bellay.

VENTE

MOBILIERE

APRÈS DÉCÈS

Le Mardi 19 Mai 1885, à onze heures
du matin, et jours suivants, s'il y a
lieu, M^e TAUGOURDEAU, notaire, pro-
cèdera, à Montreuil-Bellay, rue des
Forges, à la vente aux enchères pu-
bliques du mobilier et marchandises
dépendant de la succession de M.
BLOT-RIOCHE.

On vendra :

1^o Marchandises et Matériel

Chaussures, lingerie, bonneterie,
mercerie, compoires, boîtes, casiers
et rayons.

2^o Mobilier.

Lits complets, armoires, commode,
pendule, chaises, tables, tableaux,
glaces, draps, linge de table, garde-
robe d'homme, vaisselle, batterie de
cuisine, futailles, et quantité d'autres
bons objets.

Au comptant, plus 10 0/0.

A VENDRE

OU A LOUER

MAISON ET MAGASIN

Place du Roi-René.

S'adresser à M. TOURON, rue de
l'Abattoir. (439)

A LOUER

DE SUITE

MAISON

Située rue de la Maremaillette, 12.

S'adresser, pour visiter et rensei-
gnements, chez M. FABRE, même rue,
en face. (412)

A LOUER

PRÉSENTMENT,

En totalité ou par parties,

MAISON

Située rue du Port-Cigongne
et rue des Capucins,

Avec vastes servitudes, cour, beau
jardin bien affruié, pompe, etc.

S'adresser, pour visiter, à M^{me}
veuve GOUBERT, au pavillon, rue des
Capucins.

A GÉNER

PAR SUITE DE DÉCÈS,

ATELIER DE FORGE

Et d'OUTILLAGE

DE M. CHARLES AUGER,

Rue du Petit-Mail, Saumur.

S'adresser à M^{me} veuve AUGER.

PAPIERS DE TENTURE

LIQUIDATION

Pour cause de fin de bail.

M. COLOMBEL, rue de la Tonnelle,
à Saumur, fait savoir qu'il vendra, à
des conditions très-avantageuses, tous
les articles composant son magasin de
Papiers de tenture, Toiles cirées, etc.

ON DEMANDE un ménage ca-
pable, pour une propriété vignoble.
S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE Moteur à Gaz

Système BENIER frères.

Force deux chevaux vapeur.

S'adresser à M. MARLIAC, méca-
nicien, rue de la Chouetterie, Saumur,
représentant de la maison Bénier.

A VENDRE

D'OCCASION

VOITURE AMÉRICAINE ou fermée
à volonté. Bon marché.

S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE

BEAU ET BON Cheval de coupé,
Irlandais, alezan, 7 ans, 1^m59, très-
sage, se monte bien, vendu avec
garanties.

S'adresser 34, rue de Bordeaux.

M. PERRAY

Organiste

Accordeur de PIANOS diplômé,
fait toutes les réparations qui se ratta-
chent à cette profession.

S'adresser chez M^{me} GUILLEMET,
lampiste, rue de la Tonnelle, 31.

MANUFACTURE

DE

PIANOS et HARMONIUMS

LÉPICIER

Rue de Montreuil, 119, Paris.

26, RUE DE LA PRÉFECTURE, ANGERS.

12 Médailles d'or et autres.

Tous les Pianos et Harmo-
niums LÉPICIER (pouvant être
choisis soit à Paris, soit à Angers),
ainsi que les pianos ERARD et PLEYEL,
sont garantis, livrés franco à Saumur
par la Maison LÉPICIER, et accordés
gratuitement pendant deux ans.

Demander les catalogues à Paris
ou à Angers. Envoi franco. — Tout
piano acheté par correspondance,
ou ne répondant pas aux garanties
données, est repris ou échangé sans
aucun frais pour l'acheteur.

L'un des accordeurs de la maison
est en ce moment à Saumur. Adresser
les demandes au bureau du journal.

MENIER, professeur de gym-

nastique au Collège
de Saumur, a l'honneur de faire savoir
qu'il est à la disposition des personnes
qui voudraient se faire donner des
leçons particulières de gymnastique,
boxe, bâton et canne.

S'adresser au Collège. (433)

Glycérine Minéralisée

A. RIVAUD Chimiste Breveté s. g. d. g., SAUMUR.
MÉDAILLÉ AUX EXPOSITIONS.



Son usage quotidien pour la Toilette et son
emploi dans les Bains rétablit les fonctions
de la peau qu'elle nettoie, adoucit et
parfume.

Guérit et préserve des Maladies cutanées,
du PITYRIASIS (cause de la chute des
cheveux), etc.

Elle guérit les ENGELURES et les CREVASSES en un ou deux jours.
Elle remplace avec avantage les Bains de Barèges.
Recommandée pour les soins hygiéniques, quotidiens et intimes, par les Sa-
mités médicales.

Chez l'inventeur, à SAUMUR, Pharmacies, Étab^l de bains, Maisons de Produits hygiéniques.
(Lire la Notice.)

Thés CHOCOLAT Vanille

Qualité supérieure

GUÉRIN-BOUTRON

PARIS

Santé: 1 fr. 60; 1 fr. 80; 2 fr. et 2 fr. 50 le 1/2 kil. — Vanille 2 fr. 50 et 2 fr. 50 le 1/2 kil.

THÉS NOIRS mélange extra, qualité supérieure: 1 fr. 50; 2 fr. 50 et 4 fr. 25 la boîte.

A SAUMUR, chez MM. TROUVÉ, confiseur, ALLORY, GARBEAU-RATOUIS, MOLLAY fils, négociants, et dans les principaux magasins d'épicerie et de confiserie. (235)

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.